

GENERAL  
ASSEMBLYASSEMBLEE  
GENERALEA/C.3/269  
13 octobre 1948  
ENGLISH  
ORIGINAL : FRENCH

Third session

Dual distribution  
-----THIRD COMMITTEE  
-----DRAFT INTERNATIONAL DECLARATION OF  
HUMAN RIGHTSFrance and Lebanon : French version of article 2 of the Draft Declaration  
(E/800).

"Toute personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres, de fortune ou de toute autre situation, de naissance, d'origine nationale ou sociale."

-----